CONDITIONS DU CONCOURS « LUCKY DAYS 2025 »

ARTICLE 1 - PREAMBULE La société POINT S DEVELOPMENT, SAS au capital de 418.000 euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 491 028 627 00025, dont le siège social est situé 9 rue Curie 96006 Lyon France (ci-après la « Société Organisatrice »), a décidé d'organiser, dans plusieurs pays, un jeu concours avec obligation d'achat dans le cadre d'une campagne promotionnelle de vente de pneumatiques (ci-après « Lucky Days » ou le « Jeu Concours »), récompensant certains clients dans les conditions suivantes.

ARTICLE 2 - OBJET Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les règles applicables à la campagne « Lucky Days 2025 ». Le non-respect des conditions de participation énoncées dans les conditions générales entraînera la nullité de la participation. En participant au concours, les participants acceptent les présentes conditions générales dans leur intégralité et sans réserve.

ARTICLE 3 - DURÉE, ZONE GÉOGRAPHIQUE ET ANNONCE DE LA CAMPAGNE Les Lucky Days 2025 se dérouleront pendant les périodes suivantes : - - - Du 1er mars 2025 au 30 avril 2025 inclus dans les pays suivants : Suède, Royaume-Uni et Afrique du Sud. Du 1er avril 2025 au 31 mai 2025 inclus dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Du 1er décembre 2025 au 27 décembre 2025 inclus dans le pays suivant : France. La campagne sera annoncée dans tous les points de vente participants au moyen d'un kit promotionnel comprenant : un présentoir de comptoir et des dépliants, un autocollant de vitrine et le règlement complet du concours. Toutes les autorisations requises par certaines législations nationales ont été obtenues par la Société Organisatrice en Hongrie, en Italie, en Pologne et au Portugal.

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION 4.1. Conditions d'inscription Pour participer légitimement au Concours, tout participant doit remplir les conditions suivantes : - Être une personne physique majeure, âgée d'au moins 18 ans, résidant dans l'un des pays où le Concours est organisé. Le concours est limité à un seul participant par foyer (même nom de famille, même adresse postale et/ou même adresse électronique) et par jour. Nous nous réservons le droit d'engager des poursuites judiciaires en cas de fraude suspectée ou avérée. - Les clients ne peuvent pas être affiliés au point de vente. Sont exclus de la participation les employés et gérants des points de vente, les membres du réseau Point S, les membres des sociétés ayant participé à la préparation de la campagne, à l'impression du matériel promotionnel et à l'organisation de la campagne promotionnelle.

- Le client ne doit faire l'objet d'aucune sanction (administrative et/ou pénale) de nature nationale ou internationale, étant précisé que s'il s'avérait que le compte bancaire du participant était répertorié comme un compte appartenant à une personne faisant l'objet de telles sanctions, la Société Organisatrice se réserve le droit de refuser tout remboursement. 4.2. Conditions de participation Pour pouvoir participer, les clients doivent respecter toutes les conditions énoncées ci-dessous. a. Achat de pneus Goodyear ou Point S pas avant la réception du SMS Avant le début de la campagne « Lucky Days 2025 “, Point S enverra des SMS basés sur des données ciblées et précises achetées auprès de Mediakeys, la société qui gère la campagne SMS ” Lucky Days 2025 ». Ce SMS, contenant des informations sur la promotion, invitera le destinataire du SMS à cliquer sur le lien vers le site du jeu pour savoir s'il a gagné un prix. S'il gagne, il sera invité à se rendre dans l'un des points de vente Point S participants dans un délai de : - 2 semaines à compter de la date de réception de l'e-mail confirmant le gain, pour effectuer l'achat d'un minimum de deux pneus de marque Goodyear ou Point S, dans les pays suivants : Roumanie et Afrique du Sud : Roumanie et Afrique du Sud. - - - 1 mois à compter de la date de réception de l'e-mail de confirmation du gain, pour compléter leur achat d'un minimum de deux pneus de marque Goodyear ou Point S, dans les pays suivants : Belgique, République tchèque, Danemark, Finlande, Suède, Suisse : Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, Hongrie, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Slovénie. 2 mois à compter de la date de réception de l'e-mail confirmant le gain, pour compléter leur achat d'un minimum de deux pneus de marque Goodyear ou Point S, dans le pays suivant : Belgique, République tchèque, Danemark, Finlande, Allemagne, Hongrie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et Royaume-Uni : Norvège. 3 mois à compter de la date de réception de l'e-mail confirmant le gain, pour effectuer l'achat d'un minimum de deux pneus de marque Goodyear ou Point S, dans les pays suivants : Italie et Suède. 6 mois à compter de la date de réception de l'e-mail confirmant le gain, pour compléter leur achat d'un minimum de deux pneus de marque Goodyear ou Point S, dans les pays suivants : Bulgarie, France et Portugal : Bulgarie, France et Portugal. Le client gagnant qui souhaite obtenir son prix doit apporter la preuve de cet achat. Le seul moyen de preuve accepté est une facture au nom du participant, émise pendant la période promotionnelle. Par conséquent, tout client souhaitant être remboursé est tenu de fournir ladite facture dans la période de validité du bon dès réception de l'e-mail confirmant son gain. b. Achat préalable de pneus Goodyear ou Point S Le concours est ouvert à tout client ayant acheté simultanément au moins deux (2) pneus Goodyear ou Point S dans un point de vente Point S participant, entre : - du 1er mars 2025 au 30 avril 2025 inclus dans l'un des pays cités à l'article 3. - le 1er avril 2025 et le 31 mai 2025 inclus dans l'un des pays énumérés à l'article 3. du 1er décembre 2025 au 27 décembre 2025 inclus dans l'un des pays visés à l'article 3. Les gammes de pneus Goodyear et Point S éligibles à cette opération sont les pneus tourisme, 4\*4, utilitaires, été, hiver et quatre saisons.

En scannant le code QR et/ou en se rendant directement sur le site du jeu (www.luckydays.points.com), les clients peuvent jouer et découvrir s'ils ont gagné l'un des prix proposés. S'ils gagnent, ils seront invités à utiliser leur bon en fournissant une preuve d'achat dans un délai de : - 2 semaines à compter de la date de réception de l'e-mail confirmant le gain, dans les pays suivants : Roumanie et Afrique du Sud : Roumanie et Afrique du Sud. - 1 mois à compter de la date de réception de l'e-mail confirmant le gain, dans les pays suivants : Belgique, République tchèque, Danemark, Finlande et Suède : Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, Hongrie, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Slovénie. 2 mois à compter de la date de réception de l'e-mail confirmant le gain, dans le pays suivant : Belgique, République tchèque, Danemark, Finlande, Allemagne, Hongrie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et Royaume-Uni : Norvège. 3 mois à compter de la date de réception de l'e-mail confirmant le gain, dans les pays suivants : Italie et Suède. 6 mois à compter de la date de réception de l'e-mail confirmant le gain, dans les pays suivants : Bulgarie, France et Portugal. Les clients souhaitant participer sont informés que la réclamation des prix est soumise à une preuve d'achat. Le seul moyen de preuve accepté est une facture au nom du participant, émise pendant la période promotionnelle. Il appartient donc à tout client souhaitant participer au concours de télécharger et de conserver ladite facture. c. Formulaire de participation Tout client souhaitant participer au concours doit cliquer sur le lien reçu par SMS avant la campagne. Tout client souhaitant participer au concours doit soit scanner le code QR disponible sur le présentoir du point de vente, soit se rendre sur le site internet du concours www.luckydays.point-s. com

 Pour que le formulaire de participation soit valide, le client doit fournir toutes les informations suivantes : - - - - - - - Nom Prénom Sexe Adresse électronique Numéro de téléphone mobile Adresse / Code postal / Ville Pays Nom et ville du point de vente Si un participant ne remplit pas le formulaire dans son intégralité, ou inclut des informations illisibles ou incorrectes (y compris les coordonnées bancaires), sa participation sera annulée et il ne pourra pas prétendre à un quelconque prix. Le participant doit télécharger la preuve d'achat pendant la période de validité du bon, qui doit être entièrement lisible et inclure les informations énumérées ci-dessus. d. Validation de la participation Après avoir lu toutes ces conditions, les participants acceptent expressément le traitement de leurs données personnelles dans le cadre du concours. Ce consentement sera donné au moyen d'une case à cocher incluse dans le formulaire : o Je déclare avoir lu et accepté tous les termes du règlement et remplir les conditions de participation.

o Je consens à ce que mes données personnelles soient communiquées à Point S et à recevoir des informations commerciales de leur part. Dans le cas où les participants ne cocheraient pas la première case, leur participation sera considérée comme nulle et non avenue et ils ne pourront pas soumettre le formulaire. La collecte et le traitement des données personnelles du participant sont nécessaires à l'organisation du concours. En ce qui concerne la deuxième case, il convient de noter que les participants peuvent choisir de ne pas la cocher. S'il s'avère que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, et notamment si une personne s'est inscrite plusieurs fois au concours le même jour, la Société Organisatrice se réserve le droit de rendre nulle la participation du fraudeur. e. Demande de remboursement Pour obtenir le remboursement, le client doit se rendre sur le site, reçu par email, et saisir les données suivantes : - Pour finaliser sa demande, il doit cocher les deux cases suivantes : o En cochant cette case, vous consentez à ce que vos données personnelles saisies ci-dessus soient traitées par Point S aux seules fins de gestion de l'opération promotionnelle. o J'accepte le traitement de mes données personnelles conformément au présent formulaire et déclare avoir lu et accepté le règlement du Concours. Il vous informe notamment de la manière dont vos données personnelles sont traitées et de vos droits à l'égard de ces données. Pour que la demande de remboursement soit acceptée, le client doit télécharger une preuve d'achat valide, au nom du participant, émise pendant la période promotionnelle. Cette facture doit être téléchargée dans la période de validité du bon à la réception de l'e-mail confirmant le gain. De même, si la preuve d'achat fournie est illisible ou incorrecte (par exemple : le nom du participant ne correspond pas au nom figurant sur la facture) ou n'est tout simplement pas soumise pendant la période de validité du bon, la participation du participant sera annulée et il ne pourra prétendre à aucun prix. Si la facture n'est pas conforme, le client sera contacté par Point S. Dès réception de cet e-mail, le client disposera d'un délai supplémentaire de 7 jours pour fournir une preuve d'achat conforme. Passé ce délai, la participation du client sera définitivement annulée. « Lucky Days 2025 » est réservé exclusivement aux clients du réseau Point S résidant dans l'un des pays suivants : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni et Afrique du Sud.

ARTICLE 5 - PRIX ET ATTRIBUTION DES GAINS Pour « Lucky Days 2025 », Point S met à disposition un total de 575 remboursements répartis comme suit :

Distribution des bons : Bulgarie 25 France 150 Hongrie 25 Italie 25 Norvège 25 Portugal 25 Pologne 25 Roumanie 25 Slovaquie 25 Slovénie 25 UK 25 ZA 25 Danemark 25 Finlande 25 Suède 25 Allemagne 25 Belgique 25 CZ 25 Nombre total de lots = 575 Chaque pays disposera d'un total de 25 remboursements pour tous ses clients participants. Ces remboursements sont répartis comme suit : 13 remboursements de 50£, 7 remboursements de 90£ et 5 remboursements de 130£. Le site d'inscription www.luckydays.point-s.com restera en ligne et accessible aux participants jusqu'à la fin de la campagne. La société organisatrice fait appel à un commissaire enquêteur, le cabinet AURAJURIS 264 rue Garibaldi - 69003 Lyon - France (email : contact.lyon3@aurajuris.com). L'intervention du commissaire avant le début de cette campagne promotionnelle consiste à fixer, pour chaque pays participant, la valeur du prix, en euros ou en monnaie locale. Conformément à certaines réglementations nationales, les gagnants peuvent être amenés à payer des impôts ou autres charges sur leurs gains. La Société Organisatrice ne peut prendre en charge les taxes éventuelles imposées aux gagnants en application des réglementations nationales. C'est notamment le cas en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, en Slovaquie et en Slovénie. Si le client est inscrit à la date et à l'heure définies pour un gain, son dossier d'inscription sera vérifié dans les 15 jours ouvrables, et s'il est conforme, le gagnant sera alors crédité dans un délai maximum de 4 à 6 semaines. Cette procédure s'applique à tous les pays participants. Le nom du bénéficiaire figurant sur la facture doit correspondre au nom inscrit sur le formulaire d'inscription. La Société Organisatrice ne procédera à aucun autre mode de remboursement que le virement bancaire, ce que le participant reconnaît et accepte pleinement. Le gagnant doit se conformer au règlement. Si le gagnant ne répond pas aux critères énoncés dans le présent règlement, le lot ne lui sera pas attribué et restera la propriété de la Société Organisatrice. S'il s'avérait, après compilation de la participation du gagnant, qu'un doute subsistait, le prix ne lui serait pas attribué et resterait la propriété de la Société Organisatrice.

Quant à l'exactitude des coordonnées fournies, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander des documents prouvant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du gagnant ou confirmant ses coordonnées bancaires. A défaut, ces coordonnées seront considérées comme nulles, le participant ne pourra obtenir son lot et le gain restera la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE 6 - COMMUNICATIONS SUR LA CAMPAGNE LUCKY DAYS A l'issue de « Lucky Days 2025 », des informations seront publiées pouvant inclure des photos du point de vente et du/des gagnant(s), et les noms, prénoms et pays des gagnants pourront être divulgués sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que le lot. Les participants acceptent cette divulgation en remplissant les informations du formulaire « Lucky Days 2025 » et en cochant la case dédiée aux conditions générales telles qu'elles apparaissent sur la publicité sur le lieu de vente, et en détail dans les conditions générales du concours disponibles dans chaque point de vente participant.

 ARTICLE 7 - DONNÉES PERSONNELLES Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (la « Loi Informatique et Libertés “) et/ou au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 (” RGPD »), les participants sont informés que la Société Organisatrice, en qualité de Responsable de Traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel relatif aux participants du Concours. La société organisatrice a désigné un délégué à la protection des données (DPD) qui peut être contacté à l'adresse suivante : dpo@points-development.com. La finalité du traitement des données à caractère personnel est l'organisation de la campagne promotionnelle « Lucky Days 2025 » et la communication relative à cette campagne. Ce traitement est basé sur le consentement du participant. A cet égard, les participants donnent leur consentement libre et éclairé à ce que la Société Organisatrice collecte des données à caractère personnel les concernant tout au long de leur participation au Concours. Les données personnelles des participants sont les suivantes : Nom, Prénom, Adresse électronique, Numéro de téléphone portable, Adresse / Code postal / Ville, Pays, Nom et ville du Point S point de vente, justificatif d'achat et justificatif de coordonnées bancaires (au format international : IBAN). Ces données sont collectées pour les besoins de l'organisation du Jeu et de la communication sur le Jeu. Les données personnelles collectées sont destinées exclusivement à POINT S DEVELOPMENT (service marketing et développement du réseau), au point de vente où s'effectue l'achat, et à la société Be Brandon (53 rue de Châteaudun, 75009 PARIS) pour la gestion des gains, et ne peuvent être utilisées par des tiers. Il est précisé que le Responsable du traitement utilise les services d'un sous-traitant qui traite les données personnelles saisies dans les formulaires de participation, notamment pour gérer les gains sous forme de virements bancaires dans le cadre de cette campagne promotionnelle. Le responsable du traitement est Be Brandon (53 rue de Châteaudun, 75009 PARIS), agence de communication et de marketing opérationnel spécialisée dans le développement de réseaux, l'animation commerciale et le marketing digital.

Les données personnelles des participants seront conservées, en Europe, pendant une durée maximale de 36 mois à compter de leur collecte, conformément à la réglementation locale, sauf retrait du consentement (à l'exception des coordonnées bancaires qui seront détruites dans un délai maximal de 90 jours après la fin de la campagne), sans préjudice des droits dont dispose chaque participant au regard des directives qu'il peut définir sur le sort de ses données à caractère personnel après son décès. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité entre Responsables de traitement des données les concernant, ainsi que d'un droit de demander la limitation du traitement, dans les conditions et limites prévues par la réglementation. Chaque participant a également le droit de retirer son consentement au traitement de ses données personnelles. Conformément à l'article 40-1-II de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants ont le droit de communiquer à la Société Organisatrice des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel après leur décès. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à la Société Organisatrice à l'adresse indiquée au début du présent règlement ou en envoyant un courrier électronique à dpo@points-development.com. L'exercice des droits par un participant peut entraîner un traitement supplémentaire des données à caractère personnel. En cas de retrait du consentement avant la fin de la Campagne, le participant renonce à sa participation. Les participants ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ou de tout autre organisme local compétent. Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces conditions, les participants acceptent expressément le traitement de leurs données personnelles dans le cadre du concours. Ce consentement prendra la forme d'une case à cocher sur le formulaire en ligne : . o Je déclare avoir lu et accepté tous les termes du règlement et remplir les conditions de participation. o Je consens à ce que mes données personnelles soient communiquées à Point S et à recevoir de leur part des informations commerciales.

 ARTICLE 8 - DISPOSITIONS DIVERSES 8.1 - Responsabilités La participation au Concours se fait sous l'entière responsabilité des participants, qui devront s'acquitter de l'impôt sur les gains éventuellement perçus. La société POINT S DEVELOPMENT ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, par suite de cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment en cas de problèmes techniques, informatiques, etc.) perturbant l'organisation ou la gestion de « Lucky Days 2025 »', elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler cette opération promotionnelle de vente de pneumatiques. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé auprès d'AURAJURIS 264 rue Garibaldi - 69003 Lyon - France. La Société Organisatrice ne pourra également être tenue pour responsable en cas de changement de la législation applicable dans le pays de participation au jeu entrant en vigueur après le lancement du Concours. A cet égard, la Société Organisatrice n'est tenue à aucune obligation de résultat.

La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Concours. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par un virus, une bombe informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause ou événement échappant au contrôle de la Société Organisatrice, cette dernière se réserve le droit d'interrompre le Concours. Aucune demande de remboursement ne pourra être formulée auprès de la Société Organisatrice, y compris pour les frais de connexion au site Internet. 8.2 - Droit applicable « Lucky Days 2025 » et les présentes Conditions Générales sont soumis au droit français. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Lyon en France.

ARTICLE 9 - CONDITIONS GÉNÉRALES Le présent règlement est déposé chez AURAJURIS, 264 rue Garibaldi - 69003 France. Il peut être consulté gratuitement dans les points de vente participants et à l'adresse suivante : https://aurajuris.fr/jeux-concours/